

L'affaire Dreyfus
ou
les intellectuels au secours du droit
Danièle Letocha

I. Nature et enjeux de la crise

L'affaire Dreyfus est restée dans les consciences comme un cas de dérive autoritaire qui aurait pu être évitée mais qui dans ses méandres visibles et invisibles a clarifié le paysage politique français, démontrant que le progrès des libertés n'est pas une fonction linéaire dans le temps. Les reculs et régressions menacent donc toutes les sociétés modernes. Il faut apprendre à les reconnaître.

Il s'agit au départ d'une affaire d'espionnage militaire survenue en France sous la Troisième République. Elle se déroula de septembre 1894 à juillet 1906 et marqua l'espace public français jusqu'en 1945. Le capitaine d'artillerie Alfred Dreyfus (1859-1935), polytechnicien issu d'une famille alsacienne, fortunée et juive, est condamné pour haute trahison par un Conseil de guerre. La chose n'est pas unique: un précédent assez semblable avait eu lieu en 1888. Nous savons aujourd'hui que toutes les enquêtes faites sur les documents produits ou secrets concernant cette condamnation arrivent par divers chemins à la même conclusion: Dreyfus fut victime d'une erreur judiciaire grossière, répétée et entêtée qui n'aurait jamais dû se produire: il était innocent et la chose était visible *prima facie* dès l'accusation. Homme calme, modéré et réservé, il ne mena pas de polémique lui-même. Il croyait naïvement en la justice ultime de la République. Lors de sa réhabilitation finale de 1906, quand on lui décerna la Légion d'honneur, à ceux qui criaient «Vive Dreyfus!», il répondit: «Non, Messieurs: Vive la France!»

Mais revenons sur la première condamnation de 1894. En quatre années, le dossier de cette cause va déborder les cadres de l'armée et, par les voies de la presse, engendrer de violentes controverses de justice politique sur la citoyenneté, sur le caractère inaliénable ou non des droits de l'homme, sur le bon usage de la raison d'État, sur la nation-patrie contre la nation démocratique, sur la place primordiale de la religion catholique romaine dans les institutions publiques, etc. Ces polémiques passionnées, souvent haineuses et appuyées d'émeutes anti-sémites, vont interroger les assises mêmes de la culture française qui s'en trouveront irréversiblement modifiées. Qu'on la comprenne comme tournant de siècle, douloureux passage d'une génération à une autre, indigestion des idéaux des révolutions de 1789 et de 1848, rupture au profit d'une modernisation refusée par des segments entiers de l'élite, l'«Affaire» s'explique entièrement et sans reste par des facteurs étrangers à la personne et aux actes d'Alfred Dreyfus. La société française s'est trouvée durablement divisée en deux camps: d'une part, les dreyfusards refusant la condamnation d'un innocent faite au nom de la raison d'État

et, d'autre part, les anti-dreyfusards défenseurs de l'honneur de l'armée contre un individu qui n'aurait, selon eux, jamais dû être admis à l'état-major, ni même au rang d'officier, parce que juif.

On vit alors que les intellectuels ne s'alignèrent pas seulement sur les clivages socio-politiques établis mais que nombre d'entre eux produisirent divers discours critiques en développant des critères nouveaux, sur des convictions éthiques individuelles, donnant lieu à des « conversions » dramatiques (Jean Jaurès, Georges Clemenceau, Léon Blum et d'autres), à la formation de mouvements d'opinion et de groupes de pression, à des conflits intra-familiaux et à des suicides. L'école républicaine, gratuite, laïque et obligatoire depuis 1884 donnait des lecteurs aux journaux: c'était la première fois qu'un scandale atteignait tout le monde et sur tout le territoire national. Cela fut vécu comme une grande dramaturgie. Du point de vue juridique, les partisans de Dreyfus ont finalement gagné en obtenant que les accusations fussent annulées, que Dreyfus fût réintégré dans son statut et dans son rang avec avancement. Dans l'opinion, toutefois, il en allait autrement. Le discours perdant, interdit et honteux, conjuré par les institutions mais non invalidé pour lui-même, devint souterrain mais non pas inopérant. On sait qu'il réapparut pour appuyer la montée des fascismes européens entre 1925 et 1945. Lorsque Charles Maurras fut déchu de la citoyenneté française à la fin de son procès, en 1945, il s'exclama: « C'est la revanche de Dreyfus! ».

II. Contexte

On se contentera ici de brefs repères. L'horizon de toute cette crise, c'est la défaite honteuse et coûteuse (5 milliards de francs de dommages de guerre) de l'armée du Second Empire en 1870 devant l'Empire allemand auquel elle avait déclaré la guerre. Strasbourg capitule, l'empereur se rend à l'ennemi à Sedan, Bourbaki se réfugie en Suisse, enfin Bazaine ouvre Metz aux Allemands sans combattre. L'Alsace-Moselle a été annexée par l'Empire allemand. Il faut expliquer comment l'honneur de l'armée a été perdu à la face du monde. Cette armée de tradition est dirigée par des aristocrates monarchistes issus de Saint-Cyr qui n'aiment pas les jeunes officiers « modernes » et bourgeois issus de Polytechnique, comme Dreyfus. Les segments bonapartistes ont raté un coup d'État qui aurait placé le général Georges Boulanger (un des seuls héros de 1870), donc l'armée, au pouvoir en 1888. Double ressentiment. Cette élite professe un nationalisme du sang et de la terre. Elle maintient l'alliance historique avec l'Église romaine, en l'occurrence, celle de Pie IX qui ne reconnaît que la monarchie et a défini dans le *Syllabus* les fautes du temps: suffrage (même censitaire), république, démocratie, syndicat, etc. Notons au passage que c'est là le discours de Monseigneur Bourget dans le diocèse de Montréal, lequel avait condamné l'Institut canadien.

Bref, dans la Troisième République, l'armée n'est pas républicaine. Elle n'accepte pas les articles fondamentaux du code civil napoléonien sur l'émancipation des juifs, désormais reconnus comme citoyens au même titre que tous les autres et donc admissibles dans l'armée et dans les grandes écoles militaires. Voilà la source de l'affaire Dreyfus: une conception «gallo-catholique» de la nation où protestants, francs-maçons et juifs sont des ennemis de l'intérieur. L'idéologie du complot de l'intérieur est la réponse de l'armée déshonorée, de la droite et de l'extrême-droite: contre les étrangers suspects, contre le «cosmopolitisme», contre l'universalité des droits de l'homme. On cherche les espions et on en trouve, de vrais et de faux. Cette donnée de l'affaire Dreyfus nous renvoie aux dangers de la fermeture sur un nationalisme mécanique qui ne viserait que la reproduction de «notre maître, le passé».

III. La séquence des événements

On peut la résumer en cinq actes dont certains moments semblent sortis d'un livret d'opérette pendant que l'ensemble prend une envergure nationale tragique.

1. Accusé d'être l'auteur d'une lettre («le bordereau»), trouvée par le Service du Renseignement militaire français dans la corbeille à papier de l'attaché militaire allemand à Paris Max von Schwartzkoppen, le capitaine Alfred Dreyfus, 25 ans, affecté à l'état-major, est arrêté le 15 octobre 1894, à son bureau du Ministère de la Guerre. Le procureur militaire, le commandant Armand du Paty de Clam, ancien élève de Saint-Cyr, a commencé son enquête en déclarant la culpabilité de Dreyfus. Le bordereau en cause est une page manuscrite annonçant la livraison de documents militaires français, sans description précise. Dreyfus nie tout rapport avec le bordereau. Du Paty de Clam remet alors à l'inculpé une arme que Dreyfus refuse, n'ayant pas l'intention de se suicider car il entend établir son innocence, dit-il.

L'arrestation est révélée au grand public le 29 octobre par le journal *La libre Parole*, dirigé par Édouard Drumont, l'auteur de *La France juive* lui-même.

Dreyfus est jugé à huis clos par un Conseil de guerre de sept juges qui a reçu un dossier de pièces à charge transmis par du Paty de Clam à l'insu de la défense. L'esprit de corps prévalut. Le 22 décembre, sans que les documents produits en preuve aient été expertisés comme l'exige la loi, l'accusé fut unanimement condamné à la dégradation et à la déportation à perpétuité en Guyane pour haute trahison. La dégradation militaire solennelle et publique, avec bris du sabre, eut lieu le 5 janvier 1895. Dreyfus déclara son innocence et partit pour le bagne de l'île du Diable où il fut mis aux fers et coupé de toute information jusqu'au 9 juin 1899.

2. Le chef de bataillon (et bientôt commandant) Georges Picquart prend alors la direction du Service du renseignement et tout change. Sentant que le jugement avait

été dicté de l'extérieur, il décide de vérifier les faits et de suspendre son jugement jusqu'à la rencontre d'éventuelles preuves contre Dreyfus. Sur réception d'une pièce compromettante de la main de Ferdinand Walsin Esterhazy, il fait lui-même la preuve qu'Esterhazy est l'auteur véritable du bordereau. Le 1er septembre 1896, il en avise ses supérieurs et leur fait savoir que le «dossier secret» était illégal et ne contenait aucune preuve. Ce démenti crée une tension entre des éléments de l'armée et le Conseil de guerre. Transgressant les règles du secret, Picquart informe le vice-président du Sénat, Auguste Scheurer-Kestner, des faits et le convainc de l'innocence du condamné. A son tour, ce dernier convainc Georges Clemenceau qu'il y a de bonnes raisons de procéder à une révision. Mais l'état-major appuyé par la présidence de la République oppose le principe de la chose jugée: *Res judicata pro veritate habetur*.

Deux lignes de résistance s'organisent alors séparément pour demander la révision de la condamnation de Dreyfus: l'une, privée, menée par Mathieu Dreyfus (frère d'Alfred) et Lucie Lévy-Dreyfus (femme du condamné) qui invoque la violation des règles du droit (dossier secret) et dénoncent Esterhazy, rendant une enquête nécessaire, l'autre, civique et politique, en appelle à la vérité et à la justice, s'adressant avec émotion aux autorités et à la nation dans les pages de la presse antimonarchiste, anticléricale et/ou simplement républicaine. Ce dernier groupe parle à partir d'une expérience de honte et de scandale, voyant qu'on a sacrifié un homme à la raison d'État. Ce sont les «intellectuels», mot que leurs ennemis avaient voulu péjoratif et qui va devenir glorieux. Quelques dates:

- le 5 novembre 1897: Gabriel Monod dénonce l'erreur judiciaire dans *Le Temps*.
- le 6 novembre, l'avocat Bernard Lazare publie à Bruxelles *Une erreur judiciaire. La vérité sur l'Affaire Dreyfus*
- le 25 novembre: le premier texte pro-Dreyfus signé Émile Zola paraît dans *Le Figaro*.
- le 13 janvier 1898: Zola signe son fameux «J'Accuse...» en première page de *l'Aurore* dirigé par son ami Georges Clemenceau qui choisit le titre. L'interpellation s'adresse au président Félix Faure, connu pour son opposition à la révision de la sentence de Dreyfus. Des émeutes anti-sémites surgissent dans une vingtaine de villes de France. Maurras écrit à Barrès: «Le parti de Dreyfus mériterait qu'on le fusillât tout entier comme insurgé».

Il faut noter l'importance décisive du cadre de cette crise: la diffusion de ces textes vindicatifs et dénonciateurs, violents des deux côtés, suppose l'existence effective d'une liberté de parole et de presse quasi totale, dans une France très largement anti-dreyfusarde. On voit que les défenseurs de Dreyfus construisent un véritable fait social en l'absence du condamné et sans le connaître personnellement. Ils ne défendent pas tant quelqu'un qu'un principe de justice: un État qui a besoin de sacrifier les individus pour sa survie ne mérite pas de place dans l'histoire. Ils finiront

par obtenir gain de cause parce qu'ils ont pu écrire, parler, imprimer, inquiéter, menacer.

3. Quelques mots sur cet Esterhazy de service. Il est déjà âgé, ayant servi dans le contre-espionnage dès après la guerre de 1870. Il connaît le faussaire Hubert Henry qui a monté le dossier contre Dreyfus. C'est un vieux beau, multipliant les aventures troubles et les dettes envers ses maîtresses. Il est en permanence à la recherche d'argent, ce qui fournira à l'enquête de Picquart le mobile absent du cas Dreyfus. Esterhazy va se faire prendre au piège tendu par Mathieu Dreyfus qui avait fait afficher des photos du fameux bordereau du Conseil de guerre cherchant à identifier l'écriture de ce document. Deux personnes vont la reconnaître: d'abord le banquier Castro qui identifie formellement l'écriture de son créancier Ferdinand Walsin Esterhazy, et ensuite une ancienne maîtresse et créancière elle aussi, Madame de Boulancy qui envoie au *Figaro* des lettres anciennes où Esterhazy exprimait sous sa signature de forts sentiments anti-français. La «Lettre du uhlan» est demeurée célèbre. Dans l'opinion publique, le crédit d'Esterhazy est atteint par le ridicule.

Néanmoins, le 11 janvier 1898, Esterhazy est acquitté de trahison à l'unanimité devant un Conseil de guerre qu'il avait réclamé pour se blanchir. L'armée ne veut pas réviser la condamnation de Dreyfus et c'est l'armée qui en décide, comme tous les citoyens peuvent le voir. *L'Éclair*, *L'Intransigeant*, *La Patrie*, *Le petit Journal*, *L'Autorité*, *Le Temps*, *La Cocarde*, *La libre parole* et les autres journaux monarchistes, nationalistes, catholiques et/ou antisémites, «judéophobes», xénophobes répandent les rumeurs de complots juifs et allèguent que Zola soutiendrait son comparse Dreyfus parce que, comme Italien, il ne saurait non plus comprendre la France éternelle... L'un des quotidiens les plus orduriers et violents est *La Croix*, propriété des assumptionnistes, qui se décrivait dès 1890 comme «le journal catholique le plus anti-juif de France» et qui se déchaîna contre les juifs pendant l'affaire Dreyfus. Le jeune Charles Péguy et ses amis font figure de marginaux catholiques égarés quand ils se rangent avec les dreyfusards.

Le général Billot porte plainte contre Zola qui a écrit dans «*J'Accuse...*» que le Conseil de guerre a reçu de haut l'ordre de condamner Dreyfus. En février 1898, à l'issue de son procès civil (donc public, celui-là), Zola est condamné pour diffamation à la peine maximale: un an de prison et 3 000 francs d'amende. Ses photos d'identité judiciaire nous rappellent pour toujours jusqu'où va la responsabilité personnelle de chacun de nous devant l'injustice. Après avoir été cassé en appel pour vice de forme, le procès contre Zola reprend et réitère la condamnation maximale de première instance. Entre-temps, Zola s'est exilé en Angleterre pendant un an pour éviter la prison. C'est un auteur très célèbre dont les romans décrivant une France ouvrière et populaire sont alors lus dans plus de quarante pays. Chacun sait qu'à l'instar de Voltaire dans l'affaire Calas, Zola n'attend aucun bénéfice

personnel de cette cause. Il jouit d'un grand crédit. Il semble donc que les honnêtes gens soient obligés de fuir leur pays.

De l'autre côté, on trouve de plus en plus d'intervenants qui invoquent le «nationalisme organique» comme Maurice Barrès, de tradition étroite et historique, ou le «nationalisme intégral» comme Charles Maurras qui rejette hors de la nation les étrangers, les francs-maçons, les protestants et la plupart des juifs, faisant exception pour des juifs patriotes. L'un et l'autre professent que **même innocent**, Alfred Dreyfus doit être sacrifié à l'honneur de l'État. Après 1902 et l'élection des gauches, il ne sera plus possible de soutenir cela dans l'espace politique jusqu'à la montée des fascismes européens. En attendant, le vent tourne.

Le 10 août 1898, Jean Jaurès commence à publier une série d'articles pro-Dreyfus exposant «*Les preuves*» dans *La petite République*. Les arguments sont clairs, modernes, et reconnaissent l'inviolabilité des droits du citoyen. On perçoit que la France de tradition, de hiérarchie et d'autorité qui est celle des anti-dreyfusards demeure figée au XIXe siècle tandis que les dreyfusards s'alignent sur le siècle naissant. Une partie de l'opinion publique perd peu à peu confiance dans les autorités militaires et judiciaires. La légitimité commence à basculer aux yeux des partis de gauche, des républicains du centre et dans l'esprit de plusieurs ministres et sénateurs. Même Léon XIII admoneste les assumptionnistes tandis que le président Waldeck-Rousseau dissout leur congrégation et vend leur journal. On comprend que l'Église romaine s'est si largement déconsidérée pendant l'affaire Dreyfus que Combes et Waldeck-Rousseau pourront imposer les lois de séparation des Églises et de l'État (1904-1905).

4. Pour l'heure, le public voit avec suspicion que le colonel Picquart est évincé de la direction du Renseignement, écarté en Tunisie, puis réformé et enfin emprisonné. Son remplaçant est le commandant Hubert Henry, témoin à charge au procès de 1894 qui a secrètement fabriqué plusieurs faux pour faire condamner Dreyfus. Le capitaine Cuignet fait la preuve d'une des fabrications d'Henry, lequel passe aux aveux en présence du ministre de la Guerre, est arrêté, emprisonné au Mont-Valérien où il se suicide. Les crimes de faux ne peuvent désormais plus être ni cachés, ni écartés. Cette armée-là commence à se déshonorer. *La Croix* fait exception, voyant chez Henry un acte de zèle stupide qui n'empêche pas la culpabilité de Dreyfus...

Le 24 avril 1899, après la mort de Félix Faure, commencent les auditions de la Cour de cassation (formée des chambres réunies) révisant le Conseil de guerre qui avait condamné Dreyfus. Les audiences ont lieu devant une cour civile et sont rapportées par *Le Figaro*. Choc: on établit l'invalidité des documents de l'accusation et l'ancien procureur du Paty de Clam est arrêté. Le 3 juin 1899, la Cour de cassation annule le jugement de 1894 et renvoie Alfred Dreyfus devant un nouveau

Conseil de guerre. Le colonel Picquart est exonéré. Esterhazy reconnaît être l'auteur du bordereau et affirme avoir forgé les pièces sur ordre de ses chefs.

Mais on aurait tort de croire que l'innocence de la victime allait être avérée. Comme le pense Hegel, une idée n'est jamais écartée avant d'avoir été remplacée. Les mêmes procédures reprirent au Conseil de guerre où Dreyfus, arrivé de Guyane dans un état de grande faiblesse et sans être informé de son dossier ni des appuis reçus, fut mal défendu par deux avocats en désaccord sur la stratégie. A l'issue de ce Conseil de guerre tenu à Rennes du 7 août au 9 septembre 1899, il fut condamné, avec circonstances atténuantes, à dix ans de bague. Cette fois, le président de la République Émile Loubet le gracie, ce qui ne le dispense pas. Plusieurs de ses défenseurs sont déçus de cette soumission sans victoire judiciaire. Ils ont raison: en décembre, le gouvernement dépose une loi d'amnistie qui éteint les poursuites contre les responsables de l'affaire. Tout pourrait s'arrêter là.

5. Émile Zola meurt brusquement le 29 septembre 1902. Anatole France fait son éloge funèbre en présence d'Alfred Dreyfus, insistant sur son rôle héroïque dans la défense de ce dernier: «Envions-le: il a honoré sa patrie et le monde par une oeuvre immense et un grand acte». L'intérêt pour l'affaire se ravive. La nouvelle Ligue des droits de l'Homme et du citoyen encourage cette phase finale.

Jaurès soumet une seconde demande de révision en avril 1903, invoquant des faits nouveaux, tels la démonstration de la falsification de plusieurs documents à charge, la certitude de l'écriture d'Esterhazy sur le fameux bordereau, etc. Le nouveau gouvernement de gauche est disposé à trancher l'affaire. Sous l'autorité du capitaine Targe, une minutieuse enquête commence qui durera deux ans. Documentée par des perquisitions au Service de renseignement et par plusieurs témoignages directs, le dossier se conclut le 12 juillet 1906 par une cassation définitive sans renvoi: la Cour, toutes chambres réunies, déclare les charges initiales inexistantes et la condamnation annulée comme ayant été prononcée «par erreur et à tort». Le lendemain, Dreyfus et Picquart sont réintégrés dans l'armée avec le grade qu'ils auraient eu dans la poursuite d'une carrière ordinaire, soit chef d'escadron pour Dreyfus qui participera à la Première Guerre Mondiale.

Mais pourquoi faut-il méditer sur cette crise?

Pour nous qui observons l'affaire depuis 2012, le jeune capitaine Dreyfus se trompait, comme Aristote avant lui: la meilleure constitution ne fait pas à elle seule la meilleure société. Les libertés ne sont pas le simple produit transitif des lois. Les lois justes ne font que permettre que les libertés se cherchent, se nomment, s'expriment, se défendent. Il faut des citoyens pour penser et lutter dans la République. Évidemment, il n'y aurait pas eu d'affaire Dreyfus si la peine de mort pour trahison en temps de paix n'avait pas été abolie en 1848. Mais il n'y aurait pas

eu cette secousse interrogeant la justice et la rétablissant sans l'engagement politique d'Émile Zola. Ce qui fut défait ici, c'est surtout l'idée pauvre de la société comme ordre alors que toute société vivante est un débat.